

**MAIRIE D'OLBY**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'OLBY (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Samuel GAUTHIER, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 16 mars 2021

**PRÉSENTS** : MM. ACHARD Nicolas, TRONCHE Aymeric, CARAY Frédéric, OUVRARD Dominique, ANDANSON Alain, MEGEMONT Etienne, NESME Emmanuel, Mmes FINET Hélène, PLANEIX Bernadette, BRIGNON Hélène, LANGLAIS Sarah, LACOURT Noëlle, BONY Catherine GUILLAUME Michèle.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

**Objet : demande de dérogation pour l'organisation des rythmes scolaires**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le rythme scolaire est actuellement pour l'école d'OLBY de 4,5 jours avec des temps d'activités périscolaires organisés en 2 après-midis en partenariat avec l'UFCV depuis la rentrée 2020.

Il l'informe également que le conseil d'école réunit le 04 mars 2021 a délibéré pour l'organisation d'une semaine à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à 7 voix « POUR », 6 voix « CONTRE » et 2 « ABSTENTIONS » la décision émise par le conseil d'école et donne un avis favorable pour l'organisation des temps scolaires sur une semaine de 4 jours. Il autorise le Maire à demander à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale une dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire

Samuel GAUTHIER

